



## Le CPAS de Verviers procède à la constitution d'une réserve de recrutement d'Ouvriers qualifiés – Maçon et Electricien

### Fonction

Sous la responsabilité du Contremaître et du Responsable du Service des Travaux, l'ouvrier qualifié en bâtiment assure la réalisation des divers travaux nécessaires à la maintenance, la rénovation et la transformation des bâtiments du CPAS. Il fait preuve d'une certaine polyvalence afin de pouvoir apporter son aide aux autres corps de métiers du Service des Travaux, si nécessaire.

Le **maçon** réalise principalement les travaux de gros œuvre ainsi que les finitions (carrelage, plafonnage, rejointoyage) .

L'**électricien** réalise principalement tous types de travaux électriques dans les bâtiments du CPAS.

### Activités communes

Réaliser les travaux qui lui sont confiés en collaboration avec les autres services du CPAS.
Prendre les contacts extérieurs nécessaires à la réalisation de travaux plus spécifiques
Veiller à l'application rigoureuse des règles en matière de sécurité et de bien-être au travail.
Respecter les délais et le planning de travail défini.
Veiller à la bonne marche du matériel mis à disposition.
Se tenir informer de l'évolution du métier et s'adapter rapidement aux nouvelles techniques de travail.
Informar sa hiérarchie des difficultés rencontrées et proposer des solutions.
Participer au rôle de garde.

### Activités spécifiques

<b>Maçon</b>
Réaliser des travaux de construction de murs, de fondations, de placement d'éléments préfabriqués, d'isolation et d'étanchéité.
Poser des revêtements de surface en matériaux rigides (faïences, grés, céramiques, etc.) sur les murs et sols intérieurs ou extérieurs.
Appliquer un enduit de finition dans le but d'améliorer les caractéristiques physiques et esthétiques des murs et plafonds.
<b>Electricien</b>
Réaliser à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments les travaux d'installations électriques destinés à l'éclairage, au chauffage et à l'alimentation des machines ou équipements.
Réaliser l'installation, le raccordement, l'entretien et la réparation de système de sécurité, de parlophonie, de vidéophonie, de téléphonie, de détection incendie, d'alarme, etc.

### Compétences transversales

- Avoir le sens du service, des responsabilités et de l'organisation pour un travail rigoureux et efficace.
- Communiquer avec ses collègues et sa hiérarchie.
- Collaborer avec tous les membres de l'équipe et les autres services du CPAS.
- Etre capable de travailler de manière autonome tout en respectant le cadre de travail défini.

## Conditions de recrutement

- **Etre titulaire d'un des diplômes suivants**

- au moins égal à celui qui est décerné à la fin de l'Enseignement Technique Secondaire Inférieur (ETSI)
- délivré après avoir suivi les Cours Techniques Secondaires Inférieurs de promotion sociale (CTSI)
- délivré à l'issue de la 4<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire (Certificat d'Enseignement Secondaire du Deuxième Degré - CESDD)

**OU d' un titre de compétences** de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2<sup>ème</sup> degré et en lien avec l'emploi considéré

**OU** d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon (**contrat d'apprentissage de l'IFAPME**).

- Être titulaire du permis de conduire B

- Réussir l'examen d'aptitude dont le programme est le suivant :

A. Épreuve pratique portant sur la technique et la connaissance du métier

*Minimum des points requis (épreuve éliminatoire) : 30/50*

B. Épreuve orale permettant de juger l'adéquation du(de la) candidat(e) à l'exercice de l'emploi postulé et son esprit d'initiative

*Minimum des points requis : 30/50*

## Offre

- CDD Temps plein **en vue d'un CDI**
- Echelle barémique D2 - Mensuel brut indexé pour un temps plein : 2373,71 EUR (index : 1,7410 – ancienneté : 6 ans)  
**Ancienneté valorisable** (expérience dans une fonction similaire avec un max. de 6 ans dans le secteur privé et dans l'entiereté pour le secteur public)
- Constitution d'un second pilier de pension pour les agents contractuels (Assurance-groupe)
- Régime de vacances du secteur public : 26 jours + jours extra-légaux
- Environnement de travail offrant un réel équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée

### ***Intéressé(e) ?***

Les **dossiers de candidature** (Lettre de motivation – Curriculum vitae – Copie du diplôme ou équivalence si diplôme obtenu à l'étranger – Copie du permis de conduire B – Extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois) sont à adresser, pour le **31 décembre 2020** au plus tard

- soit par courrier postal à l'attention du CPAS de Verviers – Cellule RH/Candidature Ouvrier qualifié - rue du Collège, 49 à 4800 VERVIERS ( date de la poste faisant foi)
- soit par courriel à l'adresse [recrutement@cpasverviers.be](mailto:recrutement@cpasverviers.be) (préciser dans l'objet : Candidature Ouvrier qualifié)

**Seuls les dossiers de candidature complets seront pris en considération.**

*Pour toute information complémentaire, la Cellule RH est disponible par téléphone (087/307.318 ou 087/307.315) ou par mail ([recrutement@cpasverviers.be](mailto:recrutement@cpasverviers.be))*